AR Prefecture
047-214700437-20261013-2026131004-DE
Reçu le 15/10/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE BUZET-SUR-BAÏSE

L'an deux mil vingt-six, le 13 Octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de BUZET-SUR-BAÏSE se sont réunis en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christophe SANS, Maire.

Conseillers municipaux en exercice : 15
Présents : 12
Pouvoirs : 3
Votants : 15

Date de la convocation : 5 Octobre 2026

Étaient présents : MM. SANS Christophe, CHAZALLON Didier, BIASON Rachel, VIDALE Laurent, LORENZATO Jean, CARIDROIT Sylvie, FLAN Laëtitia, MAZET Véronique, BALDINI Wilfried, GAZEAU Christophe, SANCHEZ Pascal et DE LONGHI Joël formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 15 membres

Étaient représentés : Mme BOSIO Anaïs donne pouvoir à Mme BIASON Rachel
Mr RAFFAELLO Julien donne pouvoir à Mr CHAZALLON Didier
Mme LAVERGNE Pauline donne pouvoir à Mr BALDINI Wilfried

Étaient excusés :

Mme BIASON Rachel est élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°20261310-04

Autorisation de signature de la convention de prestation avec Lot-et-Garonne Ingénierie pour le complément d'étude de faisabilité Ecole – Etude énergétique

La commune de Buzet-sur-Baïse a sollicité l'agence technique départementale Lot-et-Garonne Ingénierie pour la réalisation d'un complément d'étude de faisabilité école - étude énergétique. Cette prestation, d'un montant de 910,56 € TTC pour une durée de 7 jours, s'inscrit dans le cadre des missions d'assistance technique, juridique ou financière que l'agence propose aux collectivités du département, conformément à l'article L. 5511-1 du code général des collectivités territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L. 5511-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU la proposition d'accompagnement 056-26 de Lot-et-Garonne Ingénierie acceptée par la commune de Buzet-sur-Baïse le 28/08/2026 ;

CONSIDÉRANT que cette prestation répond à un besoin important pour la commune, afin de disposer d'une analyse technique et financière précise pour le projet de rénovation énergétique de l'école ;

CONSIDÉRANT que l'agence Lot-et-Garonne Ingénierie, en tant qu'opérateur public, garantit une expertise adaptée aux enjeux locaux, dans le respect des règles de neutralité, d'objectivité et de transparence ;

Mise en ligne le : 15/10/2026 10:10 (Europe/Paris)
Collectivité : Buzet-sur-Baïse
https://www.buzet-sur-baise.fr/documents_administratifs/82752

AR Prefecture
047-214700437-20261013-2026131004-DE
Reçu le 15/10/2026

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

- D'autoriser Monsieur Christophe SANS, Maire de Buzet-sur-Baïse, à signer la convention de prestation avec Lot-et-Garonne Ingénierie pour le complément d'étude de faisabilité école - étude énergétique, ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

- D'engager la dépense correspondante, soit 910,56 € TTC, au budget communal de l'exercice en cours, conformément aux modalités financières prévues par la convention.

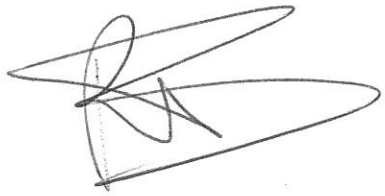
- De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

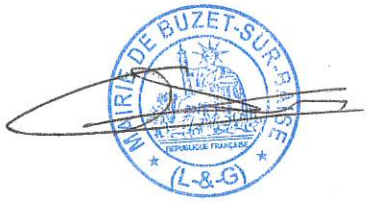
Pour extrait certifié conforme,
Au registre sont les signatures,

A Buzet-sur-Baïse, le 14 Octobre 2026

La Secrétaire de séance
Rachel BIASON

Le Maire,
Christophe SANS





Mise en ligne le : 15/10/2026 10:10 (Europe/Paris)
Collectivité : Buzet-sur-Baïse
https://www.buzet-sur-baise.fr/documents_administratifs/82752